



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Deuxième Commission

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

Lettre datée du 19 septembre 2014, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-neuvième session, tenue le 19 septembre 2014, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau (A/69/250) concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle aussi votre attention sur les recommandations concernant l'organisation de la session figurant à la section II dudit rapport. Ces recommandations ont été également approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

(Signé) Sam Kutesa



Annexe

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement [point 16].
3. Questions de politique macroéconomique [point 17] :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement.
4. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 [point 18].
5. Développement durable [point 19] :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) [point 20].

7. Mondialisation et interdépendance [point 21] :
 - a) Migrations internationales et développement;
 - b) Culture et développement durable.
8. Groupes de pays en situation particulière [point 22] :
 - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement [point 23] :
 - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Coopération pour le développement industriel;
 - c) Participation des femmes au développement.
10. Activités opérationnelles de développement [point 24] :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
11. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition [point 25].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [point 60].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

13. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 118].
 14. Planification des programmes [point 133].
-